

(1)

( N<sup>o</sup> 34. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1862.

---

Compte de l'emploi des fonds accordés par la loi du 8 mai 1861,  
pour le matériel de l'artillerie et du génie.

---

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

---

Bruxelles, le 4 décembre 1862.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un membre de la Chambre des Représentants ayant fait, dans la séance du 3 décembre courant, une motion d'ordre ayant pour but de réclamer le compte de l'emploi des fonds accordés par la loi du 8 mai 1861, pour le matériel de l'artillerie et du génie, je m'empresse de vous adresser, ci-joint, ce document que je comptais produire à la section centrale, lors de l'examen du Budget de la Guerre pour l'exercice 1863, ou lors de la discussion de ce Budget.

Ce compte, arrêté le 1<sup>er</sup> octobre dernier, comprend, outre les dépenses de l'exercice 1862, celles qui ont été faites pendant l'année 1861.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre de la Guerre,*

B<sup>on</sup> CHAZAL.

---

*COMPTE RENDU à la Législature de l'emploi des fonds prélevés sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachés à l'article 20, chapitre VI, des Budgets des exercices 1861 et 1862.*

Depuis la promulgation de la loi du 8 mai 1861, il a été prélevé, jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> octobre courant, sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 26 juillet 1861 . . . . .	fr.	500,000	»
— du 21 janvier 1862. . . . .		172,000	»
— du 19 mai 1862. . . . .		213,000	»
— du 21 juin 1862. . . . .		700,000	»
EN TOTAL. . . . .		fr.	<u>1,585,000</u> »

sommes qui ont été portées en augmentation, les trois premières à l'article 20 du Budget de 1861, la dernière au Budget de 1862.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie, après avoir installé dans leurs ateliers les machineries et appareils nécessaires, ont procédé aux opérations et travaux dont le détail suit :

Achat de blocs d'acier et achèvement complet de 177 canons rayés de divers calibres, avec leur appareil de fermeture ;

Fabrication et transformation de 174 canons rayés des calibres de 24, 12 et 6, en fonte et en bronze, avec appareil de fermeture ;

Fourniture par l'industrie, fabrication, achèvement et emplombage partiel de 133,755 projectiles de 24, 12, 6 et 4 ;

Fabrication d'outillages, modèles, châssis pour emplomber, et d'instruments vérificateurs ;

Confection d'objets divers pour les expériences du polygone ;

Appropriation et fabrication de matériel pour huit batteries armées de canons rayés ;

Fabrication et mise en œuvre à l'arsenal de construction, de :

150 affûts de siège, avec trente avant-trains pour canon rayé de 12, en fonte ;

250 affûts de casemate, en bois, avec châssis, pour idem ;

40 affûts de campagne, pour canon rayé de 6, en acier, avec avant-trains et coffres à munitions ;

32 affûts de campagne, pour canon rayé de 4, en acier ;

12 caissons pour canon rayé de 6, en acier, complets ;

20 — pour canon de 6, rayé ;

10 forges de campagne complètes ;

Confection de l'approvisionnement en munitions, fusées, culots, etc., pour le service des canons rayés.

Dans la répartition des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire et ayant servi à exécuter les travaux mentionnés ci-dessus, les établissements figurent respectivement pour les quantités suivantes :

La fonderie de canons pour . . . . .	fr. 1,066,525	»
L'arsenal de construction pour . . . . .	453,138	»
La manufacture d'armes pour. . . . .	31,515	»
L'école de pyrotechnie pour . . . . .	34,022	»
	<hr/>	
	Fr. 1,585,000	»
	<hr/>	

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 1862.

*Le Ministre de la Guerre,*

BARON CHAZAL.

ÉTAT indiquant les dépenses faites, pendant les années 1861 et 1862, sur le crédit extraordinaire de 1,400,000 francs, alloué par l'article 1<sup>er</sup>, § 2 de la loi du 8 mai 1861, pour la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées.

Par arrêté royal en date du 26 juillet 1861, n° 12,270, un premier prélèvement a été fait sur le crédit ci-dessus, pour couvrir une partie des dépenses faites sur l'exercice 1861, ci . . . . . fr. 195,377 »

Par arrêté royal en date du 19 mai 1862, n° 12,543, un second prélèvement a été fait sur le même crédit, pour couvrir l'autre partie des dépenses faites sur le même exercice, ci . . . . . 61,769 44

Fr. 257,146 44

DÉSIGNATION des places.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT par nature de dépense.	MONTANT par place.	Observations.
ANNÉE 1861.				
Mons . . . . .	Frais de surveillance des travaux de démolition.	465 »		
Id. . . . .	Démolition des fronts 10-11 et 11-12, des faces gauches des lunettes 5, 6 et 7, de la face droite de la lunette 12 et quelques travaux accessoires.	101,537 92		
Charleroy (ville basse). . . . .	Frais de surveillance des travaux de démolition.	254 »	101,822 92	
	Travaux de mise hors d'état de défense d'une partie des ouvrages de fortification situés sur la rive droite de la Sambre, entre la courtine 20-21 et l'ouvrage à couronne. . . . .	18,900 »		
Id. . . . .	Travaux de mise hors d'état de défense d'une partie des ouvrages de fortification situés entre la rive gauche de la Sambre et le saillant du bastion n° 24, ainsi que d'une partie de la lunette n° 17 . . . . .	28,865 »		
Id. . . . .	Indemnité au locataire du moulin S <sup>te</sup> -Catherine, du chef de chômage de son moulin nécessité par les travaux ci-dessus. . . . .	420 »	48,419 »	
Namur (ville). . . . .	Frais de surveillance des travaux de démolition.	417 »		
Id. . . . .	Démolition d'une partie des fortifications de la ville . . . . .	58,542 58	58,059 58	
Nieuport . . . . .	Frais de surveillance des travaux de démolition.	465 »		
Id. . . . .	Frais de confection de dessins relatifs au démantèlement. . . . .	280 »		
Id. . . . .	Démolition des fronts 5-6 et 6-7 . . . . .	40,920 50		
Id. . . . .	Démolition de deux blocs de caserne. . . . .	17,279 64	67,945 14	
TOTAL POUR L'ANNÉE 1861. . . . . fr.			257,146 44	

DÉSIGNATION des places.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT par nature de dépense.	MONTANT par place.	Observations.
	ANNÉE 1862.			
	<i>Aucun arrêté royal n'a été pris pour le prélèvement de la somme nécessaire pour couvrir les dépenses de l'exercice 1862.</i>			Les dépenses concernant l'année 1862 ont été arrêtées à la date du 3 octobre.
<i>Mons . . . . .</i>	Démolition de quelques ouvrages de fortification et de quelques bâtiments militaires . . . . . fr.	1,359 14	1,559 14	
<i>Namur . . . . .</i>	Démontage des manœuvres des ponts-levis des portes de Bruxelles et de Fer . . . . .	127 90	127 90	
<i>Nieuport . . . . .</i>	Frais de surveillance des travaux de démolition.	420 »	420 »	
	TOTAL POUR L'ANNÉE 1862. . . . . fr.		2,107 04	
	RÉCAPITULATION.			
	Dépenses faites pendant l'année 1861 . . . . .		257,140 44	
	— — 1862 . . . . .		2,107 04	
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.		259,255 48	

Bruxelles, le 4 décembre 1862.

*Le général-major, directeur de la 4<sup>me</sup> division (génie),*

WEILER.

Vu :

*Le Ministre de la Guerre,*

BARON CHAZAL.